

## **Qu'est-ce que l'accompagnement personnalisé de l'élève au collège ou au lycée ?**

L'**accompagnement personnalisé** permet à votre enfant de s'adapter à sa formation et de construire ses choix d'orientation. Il est mis en place tout au long de la scolarité au collège et au lycée. Objectifs, actions, nombre d'heures : voici les informations à connaître sur l'accompagnement personnalisé.

### **Collège et lycée**

#### **Inscription au collège et au lycée**

[Inscription au collège](#)

[Inscription au lycée](#)

[Changement de collège ou de lycée en cours d'année](#)

[Internat](#)

#### **Vie dans l'établissement**

[Règlement intérieur](#)

[Restauration scolaire](#)

[Surveillance et sécurité des élèves](#)

[Harcèlement scolaire](#)

[Sorties et voyages scolaires](#)

[Santé](#)

#### **Parcours scolaire et orientation**

[Collège](#)

[Lycée général ou technologique](#)

[Lycée professionnel](#)

[3ème "prépa-métiers" \(ancienne Prépa-pro ou Dima\)](#)

[Parcoursup](#)

#### **Fonctionnement de l'établissement**

[Conseil de classe](#)

[Conseil d'administration](#)

[Discipline](#)

[Commission éducative](#)

#### **Participation des élèves et des parents à la vie scolaire**

[Délégués de classe](#)

[Information des parents](#)

[Représentants des parents d'élèves](#)

### **À quoi sert l'accompagnement personnalisé au collège ?**

L'accompagnement personnalisé a pour but d'aider votre enfant à s'adapter à l'organisation du collège.

Il favorise son épanouissement personnel, sa construction et son autonomie intellectuelle.

### **Quelles actions d'accompagnement personnalisé peuvent être mises en place ?**

L'accompagnement personnalisé peut notamment permettre la mise en place des actions suivantes :

Remise à niveau en cas de difficultés importantes

Accompagnement du travail de votre enfant en développant son autonomie

Acquisition de méthodes de travail

Renforcement de la culture générale de votre enfant

Le détail du programme est défini par l'équipe pédagogique (enseignants, chef d'établissement).

### **Quelle est la durée de l'accompagnement personnalisé ?**

Le nombre d'heures d'accompagnement personnalisé varie en fonction de la classe.

Votre enfant bénéficie dans son emploi du temps d'un accompagnement personnalisé de **3 heures** par semaine.

Ces heures sont généralement assurées par un professeur de sa classe.

Elles peuvent se faire en groupe.

Votre enfant bénéficie dans son emploi du temps d'un accompagnement personnalisé d'**1 à 2 heures** par semaine.

Ces heures sont généralement assurées par un professeur de sa classe.

Elles peuvent se faire en groupe.

La durée de l'accompagnement personnalisé est fixée par l'équipe pédagogique de chaque établissement (enseignants, chef d'établissement).

La durée est identique pour tous les élèves d'un même niveau de classe.

L'accompagnement personnalisé au lycée inclut des activités visant à soutenir votre enfant en cas de difficultés, à approfondir ses connaissances et à l'aider dans le choix de son orientation.

L'objectif et le programme de l'accompagnement personnalisé diffèrent selon la classe.

### **À savoir**

Le [Conseil de la vie lycéenne \(CVL\)](#) est consulté sur la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé. Il participe au recensement des besoins des élèves et à évaluer le dispositif.

L'accompagnement personnalisé permet à votre enfant de s'adapter aux exigences du lycée, à acquérir des méthodes de travail et à construire son orientation.

Le détail du programme d'accompagnement est **défini par l'équipe pédagogique** (enseignants, chef d'établissement). Tous les professeurs peuvent y participer.

Votre enfant bénéficie dans son emploi du temps d'un accompagnement personnalisé de**2 heures** par semaine.

L'accompagnement personnalisé permet à votre enfant d'acquérir des compétences spécifiques à la voie de formation qu'il a choisie.

Il lui permet aussi de construire son projet post-bac.

Le détail du programme d'accompagnement est **défini par l'équipe pédagogique** (enseignants, chef d'établissement). Tous les professeurs peuvent y participer.

Votre enfant bénéficie dans son emploi du temps d'un accompagnement personnalisé de**2 heures** par semaine.

L'accompagnement personnalisé permet à votre enfant de finaliser son projet d'orientation.

Il lui permet aussi de se préparer à l'enseignement supérieur.

Le détail du programme d'accompagnement est **défini par l'équipe pédagogique** (enseignants, chef d'établissement). Tous les professeurs peuvent y participer.

Votre enfant bénéficie dans son emploi du temps d'un accompagnement personnalisé de**2 heures** par semaine.

#### **Questions – Réponses**

- Peut-on entrer en apprentissage après la classe de 3e ?
- Quelle est la nomenclature des diplômes par niveau ?

Toutes les questions réponses

#### **Pour en savoir plus**

- Les dispositifs d'accompagnement pour les lycéens  
Source : Ministère chargé de l'éducation
- Accompagnement personnalisé en lycée professionnel  
Source : Ministère chargé de l'éducation

#### **Où s'informer ?**

- Pour un complément d'information (s'adresser au secrétariat de l'établissement) :  
Etablissement scolaire

#### **Et aussi...**

#### **Textes de référence**

- Circulaire n°2010-013 du 29 janvier 2010 relative à l'accompagnement personnalisé au lycée d'enseignement général et technologique
- Circulaire n°2011-118 du 27 juillet 2011 relative à l'accompagnement personnalisé en classe de sixième



Ville de

**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00